

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 7/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 présents : 13 votants : 14

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Sébastien ECHEVIN, Wilfried JAILLET, Bernard PORCHER, Gilles SARROTTE, Marie-Pierre VALENTIN, Murielle VALLON, Christelle MONTHULE, Isabelle SAVIOT, Lionel BILLARD, Valeria CROUZET, Xavier MARTINON,

Excusés : Georges SORREL, Julie ALGOUD,

Absents : Jeannine GIRES, Jill MARTIN, Catherine NOIN.

Secrétaire : Xavier MARTINON

Ouverture de la séance à 20h35

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté le Budget Primitif 2025 en équilibre, en prévoyant en recettes fiscales un montant global de 670 000 euros impliquant le maintien des taux d'imposition 2024.

Pour information si les taux ne sont pas changés, voici les produits attendus compte-tenu des bases prévisionnelles 2025 :

TFB	1 947 000.00 x 31.01 % =	603 765.00
TFNB	138 300.00 x 33.98 % =	46 994.00
THRS	209 000 x 10.26 % =	21 443.00

		672 202.00 euros

En 2024 le produit des taxes était de 670 746.00 euros.

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au vote des 3 taxes locales pour 2025, la TFB, la TFNB et la THRS, la taxe d'habitation apparaissant maintenant en compensation de l'Etat.

Il rappelle que la THRS ne peut pas être augmentée plus que la TFB.

M. Porcher demande quand les modifications validées par la CCI seront effectives

Le Maire répond que ce sera pour 2026.

Le maire propose de maintenir les taux de 2024 pour 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les taux tels que présentés ci-dessus
- De charger le Maire de notifier les nouveaux taux aux services compétents.

2. ALARME ANTI-INTRUSION AU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que le groupe scolaire est doté d'une alarme incendie conformément à la loi.

Chaque école a également son propre PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), un système de gestion de crise déclenché lors d'un risque majeur. Il permet aux élèves et personnels enseignants de se confiner ou de fuir en toute sécurité en attendant l'arrivée des secours.

Les dispositifs pour l'alarme prévu dans le Bulletin Officiel n°15 du 13 avril 2017 sont très divers.

Afin de faciliter l'emploi par les personnels enseignants, il est proposé au Conseil municipal de doter le Groupe scolaire d'un système d'alarme avec déclencheur manuel radio pour les diffuseurs sonores à l'école élémentaire, la cour de récréation, la cantine garderie et la médiathèque ainsi que pour les diffuseurs lumineux pour les 3 classes et la salle de psychomotricité de l'école maternelle.
Le montant de l'opération s'élève à 8702,40 €.

Le Conseil municipal est appelé à voter favorablement pour la mise en place de ce dispositif. Il mandate le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier et obtenir les subventions éventuelles.

M. Chalavon ne voit pas l'intérêt de ces nouvelles dépenses pour un bâtiment de plein pied

M. Sarrotte répond que c'est plus opératoire pour mettre les enfants en sécurité.

M. Chalavon se demande comment cela se passera s'ils sont dans la cour.

M. Billard demande si l'alarme est reliée à la gendarmerie ou aux pompiers.

Le Maire répond négativement.

Mme Saviot rappelle que l'école est fermée à clé et se demande donc comment quelqu'un peut rentrer.

Le Maire répond que si quelqu'un de malintentionné veut entrer il trouvera le moyen.

Mme Vallon propose de montrer le plan à quelqu'un de spécialisé dans la sécurité des bâtiments.

Le Maire précise qu'un ancien gendarme nous a assisté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions (M. Chalavon, M. Echevin), DECIDE :

- D'approuver la mise en place d'alarme anti-intrusion au groupe scolaire

3. MOTION CONTRE LA FERMETURE DES CENTRES DE SANTE SEXUELLE DANS LA DROME

Motion relative à la fermeture annoncée de 7 centres de santé sexuelle du Département (Pierrelatte, Hauterives, Saint-Jean en Royans, Livron/Loriol, Valence méliès, Die, Portes-les-valence, et à la diminution de 20% des dotations des CSS restant sur le Département.

« Le Département assure les activités de planification familiale et d'éducation familiale, qu'il peut gérer directement ou déléguer par convention à d'autres collectivités publiques ou à des organismes privés à but non lucratif »

Dans la Drôme, cette compétence est assurée en gestion directe ou en partenariat avec le Planning Familial et les Centres hospitaliers de Montélimar, Valence, Crest et hôpitaux Nord-Drôme. Ce sont 18 centres implantés sur notre territoire qui accueillent tout public quel que soit l'âge et la situation familiale et sociale.

Leurs missions en matière de prévention, d'accompagnement des violences pour promouvoir des rapports humains plus égaux, de prévention des violences relationnelles, des violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes sont essentielles (accès à la contraception, lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, vaccination contre les IST, accompagnement à l'IVG...). Les équipes médicales et conseillères conjugales sont ouvertes à tous (sans condition d'âge ni d'autorisation parentale, avec ou sans sécurité sociale, seul, en couple, en groupe...) et accueillent plus particulièrement les jeunes. Ils assurent un accueil gratuit et confidentiel pour toute personne ayant besoin d'un accompagnement et de soutien.

La fermeture de certains centres et la réduction du nombre d'interventions vont mettre à mal toutes les actions mises en place depuis des années et réduire l'accès aux droits et aux soins en santé sexuelle des Drômoises et Drômois.

Le Maire souhaite que le conseil municipal d'Upie demande au Département :

- De maintenir les 7 centres de Santé portés en direct par la collectivité ;
- De poursuivre son engagement auprès des associations qui assurent en partenariat les activités de planification familiale et d'éducation familiale ;

- De garantir un niveau d'intervention au moins équivalent à ce qui est déjà déployé à l'échelle du Département ;
- D'assurer à tous les Drômoises et Drômois un égal accès aux droits et aux soins en santé sexuelle notamment en milieu rural.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver cette motion

4. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les remparts
- Point sur les subventions concernant la vidéoprotection
- Point sur le projet chaudière
- Point sur la possible création d'un nouveau club de foot
- Point sur le rendez-vous avec constructel pour le déploiement de la fibre

SEANCE LEVEE A 21H45

La Secrétaire,
Xavier MARTINON



Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI



